

ARRÊTÉ TEMPORAIRE N°2026/551T

Arrêté portant autorisation d'installation d'une base de vie, face au 26 rue des Grands Champs à Poissy, le 13 mai 2026 au 20 mai 2026

Le Maire,

Vu la demande en date du 6 mai 2026, par laquelle Madame Juliette de PASSORIO PEYSSARD sollicite l'autorisation d'installer une base de vie sur le domaine public, face au 26 rue des Grands Champs à Poissy, afin d'effectuer des travaux d'aménagement, du 13 mai 2026 au 20 mai 2026,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 2122-21, L. 2122-24 et L. 2212-1 et suivants,

Vu le Code de la route, notamment les articles L. 110-3, L. 325-1 et suivants, L. 411-1 et suivants, R. 325-1 et suivants, R. 411-1 et suivants, R. 412-26 et suivants et R. 417-1 et suivants,

Vu le Code de la voirie routière, notamment les articles L. 113-2 et L. 116-2,

Vu le Code de la sécurité intérieure, notamment l'article L. 511-1,

Vu le Code de l'environnement, notamment l'article L. 541-2,

Vu le Code pénal, notamment les articles R. 131-41 et R. 610-5,

Vu le décret n° 2009-615 du 3 juin 2009, fixant la liste des routes à grande circulation,

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière du 22 octobre 1963,

Vu la décision du Maire n° 517 du 18 août 2020, relative à la fixation des redevances d'occupation de la voirie,

Vu l'arrêté permanent n° 2018/1205P du 25 octobre 2018, réglementant la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes dans diverses voies de Poissy, notamment rue du Général de Gaulle,

Considérant que Madame Juliette de PASSORIO PEYSSARD effectuera des travaux d'aménagement, au 21 rue des Grands Champs à Poissy, du 13 mai 2026 au 20 mai 2026,

Considérant que, dans ce cadre, Madame Juliette de PASSORIO PEYSSARD sollicite l'autorisation d'installer une base vie sur le domaine public,

Considérant qu'il importe dès lors d'assurer la sécurité des usagers de la voie publique, ainsi que celle des intervenants,

Considérant la nécessité d'autoriser l'occupation du domaine public,

ARRÊTE :

Article 1 :

Du 13 mai 2026 au 20 mai 2026, Madame Juliette de PASSORIO PEYSSARD sera autorisée à installer une base vie de 33 m² (trois places de stationnement) sur le domaine public, face au 26 rue des Grands Champs à Poissy, afin d'effectuer des travaux d'aménagement.

Article 2 :

Le bénéficiaire devra verser à la première réquisition dans la caisse du trésorier principal de Poissy la redevance d'un montant total de cinq cent vingt-huit euros.

Tarifs	Temps occupé	Surface occupée	Total
Base vie 2 € / m ² / jour	8 jours	33 m ²	528 €
Montant total de la redevance			528 €

Article 3 :

Le service municipal Logistique Événementiel aura la charge de mettre en place la signalisation temporaire réglementaire interdisant le stationnement.

Article 4 :

Le bénéficiaire devra veiller à :

- maintenir les trottoirs et chaussées propres ;
- réduire au maximum la gêne apportée aux riverains ;
- maintenir un cheminement piétonnier continu et sécurisé ;
- évacuer par ses propres moyens tous les déchets générés conformément à l'article L. 541-2 du code de l'environnement.

Article 5 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 6 :

Le Directeur Général des services et le Responsable de la police municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :

Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage, ou notification), auprès du Tribunal Administratif de Versailles (56, avenue de Saint-Cloud, 78000 VERSAILLES) ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Poissy, le 6 mai 2026

**Le Maire,
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine
Grand Paris Seine et Oise,
Conseillère régionale d'Ile-de-France,**

#signature#

Sandrine BERNO DOS SANTOS

Document publié sur le [site de la ville](#) le 12/05/2026